



Invitation presse

Pour le vendredi 4 décembre 2009



Développement de l'éolien terrestre en Bretagne 1 000 MW EN 2010, ET EN 2020 ?

A ce jour, les parcs installés sur le territoire breton représentent 10% de la puissance éolienne française, et l'objectif de production de 1 000 MW, inscrit dans le schéma régional éolien, à l'horizon 2010, est en passe d'être atteint. Aujourd'hui, la question se pose de savoir comment pérenniser le développement de cette filière pour approcher les objectifs fixés dans le Grenelle de l'environnement d'ici 2020.

La journée, organisée le 4 décembre en présence de Michel Cadot, Préfet de Région, et Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne, a pour objet de faire le point sur la situation de l'éolien terrestre* et sur ses perspectives d'avenir, parallèlement à l'émergence des énergies marines et de l'éolien offshore.

La Bretagne est, après le Languedoc-Roussillon, la région française bénéficiant du plus fort potentiel de vent. Le schéma régional éolien, adopté par le Conseil régional en 2006, a permis de définir des objectifs (1 000 MW en 2010), des règles qualitatives en terme d'équilibre territorial, de protection des paysages, de respect des riverains, ainsi que les modalités d'intervention publique facilitant la mise en œuvre des projets, tant au niveau technique que territorial, notamment dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région.

Préparer le volet éolien du schéma régional des énergies renouvelables

La loi du 3 août 2009 relative au Grenelle de l'environnement prévoit que soit établi, dans chaque région, un schéma des énergies renouvelables. Cet exercice va être mené conjointement par l'Etat et la Région ; le volet éolien en constitue la première partie. C'est dans ce cadre que le Conseil régional, l'Etat et l'ADEME souhaitent conforter le développement d'une filière qui contribue à réduire la dépendance énergétique de la Bretagne, en prenant en compte les objectifs du Grenelle mais aussi ceux de l'Europe pour 2020 : 3 x 20%, soit -20 % de consommations énergétiques, -20% de gaz à effet de serre et +20% de production d'énergies renouvelables.

**Les échanges du 4 décembre permettront de lancer cette démarche.
Vous êtes invité à suivre les interventions et tables rondes de cette journée dont vous trouverez le programme ci-joint.**



Point presse

Vendredi 4 décembre 2009 à 11h

Ecole des métiers de l'environnement, Campus de Ker Lann, à Bruz

en présence de

Michel Cadot, préfet de Région,

et **Jean-Yves Le Drian**, président du Conseil régional.

* A ce jour, les 637 éoliennes installées en Bretagne ou en voie de l'être (PC autorisés ou en cours d'instruction) représentent une puissance de 1 047 MW.

Contacts presse : Région - Odile Bruley - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57
Préfecture - Véronique Laurent-Albesa - 02 99 02 11 80 ou 06 77 07 91 43

Programme de la journée

vendredi 4 décembre 2009

Matin : état des lieux et perspectives

- 9h30 ouverture : **intervention de MM. Cadot et Le Drian**
Histoire de l'éolien en Bretagne : Les enjeux de l'éolien en Bretagne
- 9h50 1^{ère} table ronde : **éolien et territoires**
Situation du parc breton au regard des objectifs du schéma régional et bilan des schémas locaux de développement éolien et des ZDE
 - *Damien Siess (Etat)*
 - *Isabelle Thomas (Région)*
 - *Gilles Petitjean (ADEME Bretagne)***Témoignages** de collectivités
 - Cc du Pays de **Questembert** (56) - *Franck Guillouzouic*
 - **Pleyber-Christ** (29) - *Jean-Claude Kerdilès*, maire de la commune
 - CC de **Kreiz Breizh** (22) *Michel Bouguennec*, vice-président l'environnement

⌚ 11h POINT-PRESSE

- 11h15 2^{ème} table ronde : **quels nouveaux enjeux pour l'éolien en Bretagne ?**
Jean-Yves GRANDIDIER, président du Syndicat des énergies renouvelables
Didier BENY, directeur de RTE Ouest
Jean-Jacques LENORMANT, Agence économique de Bretagne
- 12h20 **Planification et prospective : nouvelles dimensions et ambitions**
 - la mise en œuvre du Grenelle
 - le lien à conserver avec les territoires

Après-midi : élaboration du volet éolien du schéma régional des énergies renouvelables

- Installation de l'instance de concertation
- Proposition d'organisation : méthode /groupes de travail/ calendrier
- Définition du cadre de la révision : critères à prendre en compte/ différentes projections en terme d'objectifs/accompagnement technique (CETE)